

## SEANCE DU 24 juin 2014

Présidence : Madame Maria Guichard

En ce deuxième Conseil de l'année, la Présidente salue la présence de :

Madame la Syndique,  
Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Le Boursier Monsieur Gérald Chollet et le public

### ▪ Ouverture de la séance

La Présidente déclare la séance ouverte à 20h02

### ▪ Appel

La secrétaire lit la liste des membres du conseil qui se sont excusés ou faits excuser :

Membres excusés :	M. Arnaud ANDRE
	Mme Géraldine BRUNETTIN
	M. Georges CHATELAIN
	M. Jean-François CHRISTEN
	M. Yves DE GARRINI
	M. Frédéric FLUCK
	M. Gabriel GALIBOURG
	Mme Anny GRABER
	Mme Murielle JELK
	Mme Amandine LOHRI

Membre non excusé --

Elle procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil régulièrement assermentés :

39 membres présents  
10 membres excusés

### ▪ Quorum

Le nombre de membres élus assermentés étant de 49  
Le nombre de membres pour le quorum est de 25  
Le nombre de membres appelés est de 39  
Le nombre de personnes participant au vote est de 38

**La Présidente ne participe au vote que pour départager celui-ci, selon l'article 29 du RC.**

Le quorum étant atteint, la Présidente déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

La Présidente fait part du décès de trois habitants de la Commune : Mme Angèle Arbez, doyenne de notre Commune (104 ans), Mme Hélène Ricco, gardienne du camping des Cheseaux et M. Robert Singy ancien municipal. Elle prie l'assemblée de se lever pour une minute de silence en leur mémoire.

### ▪ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 avril 2014

La Présidente a reçu une demande de modification de la part de M. Krähenbühl concernant son intervention lors de la discussion du postulat de M. Gerhard Odermatt sur le développement touristique de St-Cergue.

A la place du texte actuel la modification suivante est à faire : « Le programme d'investissement régional 1 (PIR 1) est mort, le PIR 2 doit être différent du premier. Cela n'a pas de sens de remettre exactement les mêmes projets dans le PIR 2, sinon je n'y comprends plus rien. Notre Conseil peut donner aujourd'hui un signal clair quant à ses priorités ;

Cela permettra au Conseil régional de proposer un PIR 2 différent. Le postulat de M. Gerhard Odermatt permet justement de fixer ces priorités. »

Nous passons au vote relatif à l'approbation du procès-verbal du 29 avril 2014, avec la modification demandée par M. Krähenbühl :

**LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :**

**D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 avril 2014 par :**

**36 voix pour  
02 abstentions**

La Présidente, fait remarquer à M. Brawand qui vient de rejoindre le conseil, que son arrivée tardive, pour cette fois lui est tolérée, mais ne devra plus se reproduire.

**Suite de quoi :**

**Le nombre de personnes participant au vote est de 39**

▪ **Correspondance concernant le Conseil communal**

Nous avons reçu la lettre de démission du Conseil communal et de déléguée à la Société de Développement de Mme Géraldine Brunettin avec effet immédiat en raison de sa situation professionnelle et familiale.

▪ **Informations du bureau**

La Présidente et la Vice-Présidente ont été invitées le 20 mai à Lausanne par Monsieur Laurent Wehri, Président du Grand Conseil vaudois à une séance d'information avec la participation de M. André Bugnon, conseiller national et ancien Président du Conseil national. Ce fut un moment convivial lors duquel nous avons pu partager nos préoccupations conjointes à nos villages vaudois, ainsi qu'avec d'autres présidents ou vice-présidents.

**Communication de la Présidente :**

**Invitation**

A l'initiative des Présidents des conseils de nos 5 communes, Trélex, Givrins, Genolier, Arzier-Le Muids et St-Cergue, nous avons le plaisir de vous inviter **le mercredi 12 novembre prochain à 20h00 à la salle du Gossan de Genolier** à une séance d'information conjointe à nos 5 communes dont le thème traitera des enjeux futurs pour nos communes. La soirée d'information sera intitulée « **Quel avenir pour la collaboration entre nos communes dans un cadre de plus en plus complexe : voie solitaire, collaborations intercommunales ou fusion ?** »

Elle a pour objectif de répondre aux différentes questions posées par la population et de certains de ses représentants membres des conseils communaux respectifs. Nous allons avoir l'intervention d'un ou deux représentants du Canton.

Cette séance sera à l'attention unique des conseillers communaux des 5 communes et de leurs municipalités.

**La Présidente :**

- **Informations de la Municipalité** (sans discussion, ni vote)

**Mme Cornélia Gallay, Syndique**

Quelques informations brèves car l'ordre du jour est très chargé.

Au sujet des ASP entre les 5 communes les tâches des ASP ont été définies : lors de patrouilles ils sont intervenus et ont fait appel à la gendarmerie, avec l'interpellation de deux individus.

Dès le 1<sup>er</sup> juillet, un répondant de proximité sera stationné pour les communes au poste de police de Nyon.

Le Conseil Régional (CR) a édité une brochure qui traite du bilan intermédiaire des nouveaux horaires et expérimentations des transports publics qui peut être consultée à la commune ou téléchargée sur le site du CR.

Un préavis sera présenté au conseil intercommunal du CR pour le nivellement des pistes de la Dôle. S'il est accepté, il devra être présenté et accepté par tous les conseils communaux du Conseil Régional.

Une information sur la votation de la patinoire ne peut être donnée ce jour, car il manque des éléments nécessaires.

La réponse au postulat sera faite d'ici la fin d'année.

**Mme Danièle ANDRE, Vice-Syndique**

Mme André souhaite juste un bonsoir à tous.

**M. Paul MENARD, Municipal**

Aménagement du territoire, la loi est en application depuis le 1<sup>er</sup> mai : plus de 70% des communes vaudoises sont sur-dotées de parcelles à bâtir. Dans ce contexte on doit envoyer notre nouvelle évaluation au canton très rapidement. La Municipalité va travailler sur ce dossier.

Mobilité réunion pour les P+R dans le district de Nyon avec une forte croissance de la mobilité : dans ce cadre il est prévu d'augmenter les places de parc pour favoriser le covoiturage, avec des éléments sur la commune de St-Cergue. Il sera évalué la mise en place de l'aménagement de la place de la gare.

**M. Pierre GRABER, Municipal**

M. Graber n'a pas d'information importante à dire et répondra aux questions à la fin.

**M. Martin JAUSSE, Municipal**

Rien de plus à dire pour l'instant.

▪ **Approbation de l'ordre du jour**

La Présidente ouvre la discussion sur l'ordre du jour. La Présidente n'a reçu aucune demande de modification.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe à l'approbation de l'ordre du jour tel que présenté.

**LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE**

- **D'approuver l'ordre du jour par** **39 voix pour**

▪ **Point n° 1 de l'ordre du jour**

**1. a) nomination du bureau :**

- Election du Présidente/de la Présidente
- La Présidente informe que le bureau accepte de se présenter in corpore pour un nouveau mandat
- La Présidente demande aux conseillers si quelqu'un souhaite se présenter ? Personne ne le souhaite.
- Mme Maria Guichard se présente et est élue par applaudissements

- Election du Vice-Président/Présidente
- Mme Anne-Combes Meylan se présente et est élue par applaudissement
- Election des scrutateurs/scrutatrices suppléants

Scrutateur : Mme Maria-José Hautier-Pla et M. Fernand Veluz se présentent et sont élus par applaudissements.

Suppléants : Mme Murielle Jelk et Mme Amandine Lohri sont élues par applaudissements.

**Composition du bureau et des suppléants :**

<b>Présidente :</b>	<b>Mme Maria GUICHARD</b>
<b>Vice-Présidente :</b>	<b>Mme Anne COMBES-MEYLAN</b>
<b>Scrutateurs :</b>	<b>Mme Maria-José HAUTIER-PLA M. Fernand VELUZ</b>
<b>Scrutateurs suppléants:</b>	<b>Mme Murielle JELK Mme Amandine LOHRI</b>
<b>Secrétaire Vice-Secrétaire :</b>	<b>Mme Frédérique VOL M. Jean-Luc BESENCON</b>

**b) Nomination d'un(e) délégué(e) à la Société de Développement**

Mme Brunettin ayant donné sa démission du Conseil, la Présidente demande qui est intéressé à prendre la place de délégué du Conseil auprès de la Société de Développement ?

Mme Briacca propose Mme Anne Combes Meylan.

Pas d'autre candidat, Mme Combes-Meylan accepte sous les applaudissements.

**Déléguée à la Sté de Développement : Mme Anne Combes-Meylan**

▪ **Point n° 2 de l'ordre du jour**

**Préavis 06/2014 – Comptes 2013**

Conformément à l'art. 100 du Règlement du Conseil communal, nous allons délibérer et voter séparément sur les comptes 2013 et sur la gestion.

J'attire votre attention sur le contenu de l'article 100 et autres articles importants en particulier les articles 93 et 97.

Nous commencerons par les comptes de l'année 2013 tels que présentés dans les rapports de la Municipalité et le rapport de la fiduciaire Busset que vous avez reçus.

La Présidente donne la parole à M. Paul Ménard, Municipal des finances, pour la présentation des comptes :

**PRESENTATION DES COMPTES 2013 par M. Paul Ménard, Municipal**

Nous avons prévu un déficit pour les comptes 2013.

Les charges sont supérieures à celles budgétées, mais inférieures aux comptes. La hausse en relation avec le budget s'explique par les frais relatifs à l'enfance en continuelle progression, défalcatons fiscales plus importantes et affectations aux fonds de réserve affectés.

Les revenus sont supérieurs au budget : retour péréquatif sur l'année 2012 et hausse importante des revenus fiscaux conjoncturels ?

L'exercice clôture sur un résultat positif de CHF 531'000. --

Les comptes de fonctionnement épurés montrent une marge d'autofinancement importante.

Evolution des charges financières par nature : stable

Evolution des comptes de produits financiers par nature : essentiel liés aux impôts.

Taxes et émoluments : croissance importante

Par rapports au budget nous avons une croissance de l'ordre de 11,6%

Evolution de la facture sociale : en hausse

Réforme policière : croissance importante

Etat de la dette : la dette diminue.

L'endettement va prendre l'ascenseur car il faut prévoir des investissements, notamment la construction d'une école

Evolution des coûts : la croissance se poursuit : accueil de jour et cantine scolaire

En conclusion, la marge d'autofinancement est revenue à un montant permettant de couvrir les investissements. Les recettes fiscales et plus particulièrement les revenus des impôts ont été enfin corrigés en fonction de l'évolution réelle de la population.

Ces éléments très positifs démontrent qu'il est difficile de prévoir exactement les entrées fiscales, des éléments tels qu'un retour péréquatif sur une année antérieure ou une correction fiscale ne pouvant que difficilement être quantifiés.

La commune a un rating excellent (tripleA) donc une situation malgré tout très saine.

La Présidente remercie M. Paul Ménard pour la présentation et passe la parole à Mme Sandra Sordet, présidente de la Commission de gestion.

#### **Rapport de la Commission de gestion : Mme Sandra Sordet, Présidente**

Pas de grands discours : le rapport montre surtout les thématiques intéressantes avec des pistes de réflexion et un éclairage complémentaire. Mme Sandra Sordet remercie la Municipalité pour sa disponibilité, ainsi que le boursier communal qui a répondu avec précision et compétence à une avalanche de questions.

La marge d'autofinancement est positive mais reste conjoncturelle, péréquation et retour d'impôt.

En conclusion, et comme les années précédentes, il y a beaucoup d'investissements en vue, avec des choix avisés à faire et surtout de bons choix pour le bien de la collectivité.

#### **Ouverture de la discussion :**

La Présidente passe au traitement de la première partie du point 1 de l'ordre du jour, des comptes 2013, chapitre par chapitre :

#### **Chapitre 1. ADMINISTRATION GENERALE**

La Présidente ouvre la discussion sur le chapitre 1. Administration générale.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

#### **Chapitre 2. FINANCES**

La Présidente ouvre la discussion sur le chapitre 2. Finances.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

#### **Chapitre 3. DOMAINES ET BÂTIMENTS**

La Présidente ouvre la discussion sur le chapitre 3. Domaines et bâtiments.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au chapitre suivant

#### **Chapitre 4. TRAVAUX**

La Présidente ouvre la discussion sur le chapitre 4. Travaux.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au chapitre suivant

#### **Chapitre 5. INSTRUCTIONS PUBLIQUES ET CULTES**

La Présidente ouvre la discussion sur le chapitre 5. Instruction publique et cultes.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au chapitre suivant

#### **Chapitre 6. POLICE**

La Présidente ouvre la discussion sur le chapitre 6. Police.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au chapitre suivant

#### **Chapitre 7. SECURITE SOCIALE**

La Présidente ouvre la discussion sur le chapitre 7. Sécurité sociale.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au chapitre suivant

#### **Chapitre 8. SERVICES INDUSTRIELS**

La Présidente ouvre la discussion sur le chapitre 8. Services industriels.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion.

La Présidente clôt la discussion sur les comptes 2013, chapitre par chapitre et ouvre la discussion générale sur les comptes 2013 :

**M. Gerhard Odermatt** relève que les comptes 2013 avec un résultat de CHF 500'000. -- de bénéfice, qui est réjouissant, et remercie la Municipalité pour la très bonne gestion 2013, la commission des finances pour les rapports accompagnant les préavis, la commission de gestion qui a établi un rapport qui donne une très bonne vue générale des finances de la Commune.

Si on se projette dans l'avenir et si on prend le bénéfice avec le projet de la patinoire : les comptes seront plombés avec un énorme déficit. Pour l'année 2013, le déficit serait de CHF 250'000. -- et pour l'année 2012, le déficit serait de CHF 500'000. -- Il est évident que dans une situation pareille ces déficits ne peuvent pas être compensés par une bonne gestion mais nécessitent une hausse d'impôts drastique de 10 points de base, soit de 66 à 76 points de base. Le projet de la patinoire est donc néfaste pour la gestion de la Commune.

**Mme Anne Combes-Meylan** se réjouit d'un tel bénéfice et compte sur cet argent pour qu'il soit investi dans la sécurité, les trottoirs au village mais aussi aux Pralies et à La Cure.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote relatif à l'approbation des comptes 2013.

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE:**

**Vu le préavis de la Municipalité,  
Où le rapport de la Commission de Gestion chargée d'examiner cet objet,  
Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,**

- **D'approuver les comptes de l'exercice 2013, tels que présentés**

**Par : 39 voix pour**

La Présidente remercie M. Paul Ménard, municipal des finances ainsi que M. Gérald Chollet, boursier communal, qui ont fait un très bon travail.

M. Paul Ménard remercie M. Gérald Chollet, boursier communal pour son travail efficace.

La Présidente passe à la 2<sup>ème</sup> partie du point 2 de l'ordre du jour, sur la gestion de l'année 2013 et ouvre la discussion.

M. Denis Berger remercie la commission de gestion pour les recommandations faites à la Municipalité en espérant que la Municipalité suive ces recommandations.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion.

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :**

- **De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion 2013**

**Par : 39 voix pour**

La Présidente tient à remercier la municipalité, le boursier communal, le personnel de l'administration communale, la commission de finances et la commission de gestion, pour le excellent travail accompli durant toute l'année 2013.

- **Point n° 3 de l'ordre du jour**

#### **Préavis 07/2014 – Révision du règlement du Conseil communal du 1er décembre 2007**

La Présidente passe la parole à Mme Cornélia Gallay

**Mme Cornélia Gallay, Syndique :** ce règlement avec l'appui de la commission ad hoc a fait l'objet d'un travail assez considérable. La nouvelle loi sur les communes, qui a été révisée, comporte environ 200 articles et il a été nécessaire d'adapter tous les règlements des conseils communaux, afin d'être conformes. Une grande partie des modifications était sur la terminologie, sur le droit sur l'information et la façon dont on utilise ces informations ainsi que le secret de fonction.

Mme Cornélia Gallay remercie la commission ad hoc pour tout le travail.

La Présidente passe la parole à la commission ad hoc qui a des précisions à apporter :

Mme Magali Borgeaud dit Avocat, Présidente de la commission, attire l'attention sur certains articles : article 11, puis les articles 38, 39 40, 41 et 42, sous réserve des articles 37 et 55, soit la récusation : il va falloir se déterminer à chaque élection dans les commissions si la personne qui va être élue, peut siéger dans cette commission, sans avoir un intérêt personnel et pour le bien de la collectivité. Pas de risque de délit d'initié ou d'intérêt personnel. De plus, le secret de fonction est explicite dans le nouveau règlement.

Droit sur l'information, secret de fonction et la récusation sont liés. Le reste n'est que des modifications faibles.

La Présidente confirme que le travail a été considérable et remercie de tout cœur la commission ad hoc, elle remercie aussi l'ancien Président du Conseil, la Municipalité et le bureau du conseil pour le travail effectué.

Une précision à apporter tout de même : tout va être appliqué comme cela est indiqué sur le règlement, mais le bureau a décidé de ne pas tenir de registre pour 2 raisons : 1<sup>ère</sup> on est dans un village où les conseillers se connaissent tous et 2<sup>ème</sup> on a suffisamment de bon sens pour évaluer les intérêts personnels de chacun. Et au moindre doute la Présidente fera appliquer le règlement en demandant la récusation de la personne concernée.

La Présidente informe qu'elle va procéder de la manière suivante : ouvre la discussion sur les généralités puis titre après titre :

Pages 2 à 10 : la discussion est ouverte :

Mme Christine Briacca fait remarquer qu'il manque la fin d'une phrase page 2 : article 7 : « entrent immédiatement en fonction. Le conseil nomme ensuite les autres membres du bureau. »

La Présidente prend note de cette omission et confirme que la correction sera faite.

Page 10 à 17 : la discussion est ouverte : pas de question. La discussion est close

Page 17 à 19 : la discussion est ouverte : pas de question. La discussion est close

Page 19 à 21 : la discussion est ouverte : pas de question. La discussion est close

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE:**

**Vu le préavis de la Municipalité,  
Où le rapport de la Commission Ad hoc chargée d'examiner cet objet,  
Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,**

- **D'accepter la révision du règlement du Conseil communal du 11 décembre 2007**

**Par : 39 voix pour**

La Présidente réitère ses chaleureux remerciements à la commission Ad hoc pour son excellent travail.

- **Point n° 4 de l'ordre du jour**

#### **Préavis 08/2014 - Demande de crédit de CHF 243'000. -- pour la rénovation de 3 chalets d'alpage**

La Présidente donne la parole à M. Martin Jaussi pour des informations complémentaires.

**M. Martin Jaussi, Municipal :** ce préavis a été fait dans la suite du programme d'investissement des chalets d'alpage élaboré en début d'année passée. Afin d'obtenir une subvention, le Canton exige une demande groupée.

**M. Denis Berger** au nom de la commission des finances et conformément au nouveau règlement prend la parole et souligne que la commission recommande d'accepter ce préavis tout en sachant que les dépenses seront en fonction de subventions reçues et des crédits disponibles.

La discussion est ouverte :

**M. Jean-Luc Bezencon** souligne qu'en tant qu'habitant de Guinfard, il souhaite des précisions car on parle dans le rapport de la commission, d'entretien, d'améliorations notoires telles que raccordement EC, EU et électricité. Quelles sont réellement les améliorations prévues ? Va-t-il y avoir un changement par rapport à la location ?

**M. Martin Jaussi**, répond que ce plan d'investissement a été fait en 2011, car il avait été prévu que ce chalet d'alpage soit habité par un vrai berger avec des chèvres. Mais le projet de l'amodiateur est tombé, et est en standby actuellement et l'investissement ne sera réalisé que si l'on doit réellement équiper ce chalet en chalet d'alpage.

**M. Pierre-André Scheidegger** souhaite savoir ce qu'il en est des subsides touchés par les amodiateurs pour financer ce genre de travaux et qui étaient versés sur un compte spécial, quand il était municipal, car on n'en voit pas de trace actuellement.

**Mme Cornélia Gallay** répond qu'effectivement cela lui dit quelque chose, mais les subsides ont changé car on parle maintenant de PN Paquier Normaux, et il semble que cela a été modifié.

**M. Gérald Chollet**, boursier communal, demande la parole et confirme qu'il n'y a pas de subvention directe par rapport à ces chalets. La Municipalité a élaboré des loyers dans lesquels, il est tenu compte de ces rentrées (compte 321 4271 de mémoire).

**M. Pierre-André Scheidegger** insiste sur ce compte spécial qui existait à l'époque.

**Mme Cornélia Gallay** va se renseigner et donnera la réponse la prochaine fois.

**Mme Christiane Maillefer** n'a pas très bien compris ce qui se passait avec le chalet de Guinfard car le montant est élevé mais apparemment on n'est pas sûr de faire ces travaux ?

**M. Martin Jaussi** répond que c'était un investissement prévu pour l'équipement pour un vrai chalet d'alpage à Guinfard : ces frais doivent être inclus pour obtenir des subsides en cas de réalisation.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

**Vu le préavis de la Municipalité,**

**Où le rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner cet objet,**

**Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,**

- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation de 3 chalets d'alpage**
- **D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 243'000. --**
- **De financer ce montant par la trésorerie courante**
- **D'amortir cet investissement sur une période de 20 ans, par prélèvement au fond de réserve « Amortissements et investissements » compte de bilan 9282.01**

**Par : 37 voix pour  
02 absences**

#### ▪ **Point n° 5 de l'ordre du jour**

**Préavis 09/2014 - Demande de crédit de CHF 37'500. -- destiné à la rénovation de l'éclairage public Route d'Arzier – Chemins Champ-de-Joux et Pelesses**

La Présidente donne la parole à M. Pierre Graber pour des informations complémentaires.

**M. Pierre Graber, Municipal :** précise que ce projet vient à la suite de la pose de l'éclairage public au plat d'Arzier. Cheminement des Mouilles. La Municipalité a pensé qu'il était juste de poursuivre cet éclairage pour faire des économies d'énergie, en passant ce tronçon sur compteur alors qu'il est actuellement sur forfait. Cela permettra de finaliser toute la partie Est de l'éclairage public du village. La partie sud entre le Point du Jour et l'entrée du village est déjà faite. Cela permettra de s'attaquer à la partie St-Cergue - La Cure dans un proche avenir où il y a encore beaucoup d'éclairage au mercure.

**M. Denis Berger**, au nom de la commission des finances n'a rien à ajouter et recommande d'accepter ce préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte : pas de questions, pas de remarques

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote :

**LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :**

**Vu le préavis de la Municipalité,  
Où le rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner cet objet,  
Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,**

- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux destinés à la rénovation de l'éclairage public route d'Arzier, Chemins Champ-de-Joux et Pelesses**
- **D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 37'500. --**
- **De financer ce montant par la trésorerie courante**
- **D'amortir cet investissement sur une durée de 5 ans**

**Par : 39 voix pour**

▪ **Point n° 6 de l'ordre du jour**

**Préavis 10/2014 - Demande de crédit de CHF 212'000. -- destiné à l'achat d'une nouvelle fraiseuse de voirie pour le déneigement**

La Présidente donne la parole à M. Pierre Graber pour des informations complémentaires.

**M. Pierre Graber, Municipal** : n'a rien à ajouter car cela est assez clair au niveau du préavis

**M. Didier Guichard**, au nom de la commission des finances, voudrait savoir si on a des nouvelles sur l'éventuelle reprise de l'ancienne fraiseuse ?

**M. Pierre Graber**, précise que la reprise est lamentable car on a déjà eu un rabais important. La reprise est de CHF 5'000. -- pour les deux fraiseuses.

**M. Didier Guichard**, au nom de la commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 10/2014 tel que présenté.

Ouverture de la discussion :

**M. Jean-Michel Rey** est surpris, à la lecture du devis pour cette machine, que le rabais qui a été accordé est très faible, seulement de 5%, et avant de vendre les anciennes machines peut-on les vendre sur l'étranger ?

**M. Pierre Graber** répond que pour les rabais, on a eu 6 devis et que pour des machines allant de CHF 300'000. -- à CHF 350'000. -- le rabais est 8 à 9 %, et pour des machines d'environ CHF 200'000. -- la norme est de 5% de rabais en fonction des marges. Pour la reprise c'est pareil car très peu de marge et ce genre d'engins est peu utilisé en Suisse.

**M. Jean-François André** précise que la vente à l'étranger ne se fera pas car on ne trouve plus de pièces détachées.

**M. Pierre Graber** relève que ces machines ont principalement de gros problèmes de freins et une des machines a perdu une roue l'an dernier.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote :

**LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :**

**Vu le préavis de la Municipalité,  
Où le rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner cet objet,  
Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,**

- **D'autoriser la Municipalité à acheter une fraiseuse pour le déneigement de notre réseau communal**
- **D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 212'000. --**
- **De financer ce montant par la trésorerie courante**
- **D'amortir l'investissement sur une période de 10 ans**

**Par : 38 voix pour  
01 abstention**

- **Point n° 7 de l'ordre du jour**

**Préavis 11/2014 : Demande de crédit de CHF 39'000.- pour la participation à la réfection de la Route du Vuarne**

La Présidente donne la parole à M. Martin Jaussi pour des informations complémentaires.

**M. Martin Jaussi, Municipal** n'a rien à ajouter.

**M. Denis Berger**, au nom de la commission des finances fait une remarque sur la convention qui a été signée il y a très longtemps, avec la Commune de Trélex, il convient de se poser la question si elle doit être maintenue, annulée ou dénoncée. M. Denis Berger remercie M. Martin Jaussi pour ses négociations avec la Commune de Trélex afin de diminuer les dépenses. La convention ayant été signée il faut participer à ces travaux et la commission recommande d'accepter ce préavis tel que présenté.

Ouverture de la discussion.  
Pas de question ni remarque.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote :

**LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE:**

**Vu le préavis de la Municipalité,  
Où le rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner cet objet,  
Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,**

- **D'autoriser la Municipalité à participer à la réfection de la route du Vuarne**
- **D'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 39'000. -- TTC**
- **De financer ce montant par la trésorerie courante**
- **D'amortir l'investissement en une fois par prélèvement sur le fond de réserve, investissements et amortissements futurs. Compte de bilan no 9282.01**

**Par : 37 voix pour  
01 contre  
01 abstention**

▪ **Point n° 8 de l'ordre du jour**

**Préavis 12/2014 : Demande de crédit de CHF 62'000. -- pour le remplacement d'un tronçon de conduite d'eau potable le long de la route de France**

La Présidente donne la parole à Mme Cornélia Gallay pour des informations complémentaires.

**Mme Cornélia Gallay, Syndique** n'a pas de remarque mais reste à disposition pour des questions.

**Mme Silke Gerlach**, au nom de la Commission des finances, relève qu'il est regrettable que ce préavis n'ait pas été traité avec le changement des trottoirs, mais recommande d'accepter ce préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte : pas de question ni remarque.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote :

**LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE:**

**Vu le préavis de la Municipalité,**

**Ouï le rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner cet objet,**

**Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,**

- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre le remplacement d'un tronçon de conduite d'eau potable le long de la route de France**
- **D'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 62'000. --**
- **De financer ce montant par la trésorerie courante**
- **D'amortir l'investissement net en une fois par prélèvement sur le fonds de réserve affecté au bilan compte no 9280.20**

Par :     36 voix pour  
          02 contre  
          01 abstention

▪ **Point n° 9 de l'ordre du jour**

**Préavis 13/2014 : Demande de crédit complémentaire au préavis 5/2014 de CHF 51'000. -- pour le remplacement d'un tronçon de conduite d'eau potable à l'Avant-Poste, La Cure**

La Présidente donne la parole à Mme Cornélia Gallay pour des informations complémentaires.

**Mme Cornélia Gallay, Syndique** : les travaux qui ont eu lieu dans le quartier de l'Avant-Poste ont été beaucoup plus importants que prévus car ce tronçon était très compliqué par rapport à l'enrochement. Le chantier a duré beaucoup plus longtemps que prévu. Le dépassement n'a été découvert qu'au moment où le chantier était ouvert. Les travaux supplémentaires au niveau des vannes ont été décidés lorsque les conduites étaient ouvertes. Le bureau Peitrequin a averti du prolongement et du dépassement, mais l'a chiffré avec le bureau Scrasa entre janvier et fin avril 2014. Les deux bureaux Scrasa et Peitrequin ont fait des rabais importants, le montant des honoraires est à 11%. Mme Cornélia Gallay relève que les travaux ont été bien réalisés.

**M. Denis Berger**, au nom de la commission des finances, fait remarquer qu'au cours du travail d'analyse de ce dépassement de crédit, la commission a trouvé que le bureau Peitrequin n'a pas pris toutes les mesures utiles pour informer à temps la Municipalité de passer une nouvelle demande de crédit. Et surtout à cause du changement de décision pris par l'Association des habitants du quartier de ne pas goudronner le chemin complet, le coût des découpes aurait dû être prévu par le bureau d'ingénieur et aviser la Municipalité de présenter en fin d'année dernière un préavis.

Afin de combler un dépassement déjà payé, la commission demande à la Municipalité de négocier un nouveau rabais auprès du bureau Peitrequin. Dans la mesure où les travaux sont faits, il faut payer les factures des travaux exécutées et la commission recommande d'accepter ce préavis.

La discussion est ouverte :

**M. Stéphane André** est étonné que ces coûts supplémentaires soient sur des problèmes d'enrochement car le bureau d'ingénieur Peitrequin connaît bien notre territoire et connaissait la présence de roches.

**Mme Cornélia Gallay** précise que l'enrochement avait été prévu, mais pas dans cette proportion, il y a eu 50% de plus que prévu. La roche était particulièrement dure. On a toujours une certaine inconnue quand on travaille en souterrain. Mme Cornélia Gallay relève que c'est la 1ère fois depuis 2000 que l'on a un tel dépassement qui nécessite un préavis complémentaire.

**M. Pierre-André Scheidegger** relève qu'il s'agit d'un complément au préavis 05/2013 et non 05/2014.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE:

**Vu le préavis de la Municipalité,**

**Ouï le rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner cet objet,**

**Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,**

- **D'autoriser la Municipalité à engager un crédit complémentaire au préavis 05/2013 pour le remplacement d'un tronçon de conduite d'eau potable à l'Avant-Poste, La Cure**
- **D'octroyer à cet effet un crédit complémentaire de CHF 51'000. -- TTC**
- **De financer ce montant par la trésorerie courante**
- **D'amortir cet investissement net en une fois par prélèvement sur le fonds de réserve affecté au bilan compte no 9280.20 au bilan**

Par :     **31 voix pour**  
          **08 abstentions**

- **Point n° 10 de l'ordre du jour**

#### Propositions individuelles et divers

**La Présidente** souhaite un très bon anniversaire à M. Pierre-André Scheidegger.

**Mme Anne Combes-Meylan** soulève deux points : au vu des ordres du jour de plus en plus longs peut-on ajouter un conseil communal en plus dans l'année afin de finir plus tôt et pour avoir des débats plus complets ?

Le deuxième point concerne la déchetterie car elle a constaté que les containers à plastique ont disparus. Sur quelle base ont-ils été retirés car St-Cergue est une commune des plus pauvres de la région et a une taxe poubelle déjà élevée. Comment cela se fait-il que Gland, Genolier, Trélex maintiennent ces containers plastiques ?

**La Présidente** répond à la 1<sup>ère</sup> question qu'elle va le proposer à la Municipalité et au bureau.

A la 2<sup>ème</sup> question, **M. Pierre Graber** a déjà expliqué lors du dernier conseil et sur le bulletin communal que l'on récupère les plastiques mais tout ce qui est mélange de matière n'est pas recyclable.

De plus il est plus écologique de les brûler et de créer de l'énergie électrique car cela demande moins de transport car nous n'avons pas de filières en Suisse mais elles doivent transiter en France voisine. La Sadec a déjà fait une étude en ce sens.

**Mme Anne Combes-Meylan** se demande pourquoi les autres communes font le tri des plastiques ?

**M. Pierre Graber** précise nous n'avons pas tous les mêmes filières mais en Suisse il n'y a pas d'usine de recyclage de plastiques.

**M. Daniel Velluz** a une petite interrogation concernant la valeur du patrimoine de St-Cergue. A-t-on un état général de nos bâtiments ? Le chalet des Dappes est-il en bon état ?

**M. Martin Jaussi** relève que le chalet des Dappes est en France. Il est effectivement en très mauvais état avec un bail échéant en 2016. La Municipalité regardera ce cas l'an prochain, car il ne rentre pas dans les subventions cantonales concernant les rénovations.

**M. Daniel Bouvier** fait remarquer qu'il y a 2 passages piétons prévus aux Pralies : vont-ils être bientôt terminés ?

**Mme Cornélia Gallay** fait remarquer que sur une route cantonale, hors localité, les passages piétons sont interdits. On a déjà pu poser des éclairages aux Pralies mais le canton ne nous autorise pas de faire des marquages sur la route cantonale.

**M. Jean-Michel Rey** soulève que les deux derniers ordres du jour étaient très denses avec beaucoup de préavis et tient à féliciter la Municipalité pour son travail conséquent.

**M. Gerhard Odermatt** souhaite faire un point sur le postulat pour le développement touristique : cela bouge, pas au niveau de la Municipalité qui n'a pas encore répondu au postulat, mais au niveau du Conseil régional. Un vote est prévu concernant un préavis qui porte sur le Massif de la Dôle avec un investissement de CHF 1 million. La participation de St-Cergue s'élèvera à CHF 20'000.-- Il espère qu'il y aura d'autres projets dans ce sens, comme par exemple le parking de la Givrine.

Point 2 du postulat : recherche pour un emplacement alternatif de la patinoire sur le site des Cheseaux. M. Jean-Michel Rey a accepté de répondre à l'invitation de M. Gerhard Odermatt. La conclusion de cette discussion est qu'une patinoire est possible sur le site des Cheseaux. Ce site présente même un certain nombre d'avantages par rapport au site du Vallon qui est actuellement prévu. A l'époque il y avait déjà une patinoire sur ce lieu. Ce site dispose d'une source d'eau qui a permis de couvrir les besoins d'eau pour une patinoire par le passé. Finalement l'accès est très simple transports publics avec un futur arrêt de train. Et il y a suffisamment de place de parking, donc pas besoin de construire un parking. Cela est assez positif, et M. Gerhard Odermatt a demandé une séance avec Mme la Syndique, en présence de M. Jean-Michel Rey et de Mme la Présidente pour connaître la volonté politique de la Municipalité d'entrer en matière sur un site alternatif. Il faudra trouver un moyen pour établir un devis et intégrer cette alternative dans la votation populaire. Il faut profiter de l'opportunité de cette votation et demander à la population si nous voulons une patinoire de luxe ou une patinoire responsable qui répond à nos besoins ?

**M. Yvan Demierre**, pour rebondir sur une patinoire de luxe ou raisonnable, conseille une visite en tapant sur internet pour voir une vidéo « patinoire naturelle de l'Auberson » qui vaut la peine d'être regardée,

**M. James Alexander** interpelle la Municipalité par rapport au développement des écoles : en effet il a entendu des bruits de projet d'école à Le Muids, village de 300 habitants alors que pour notre village nous n'avons toujours pas de projet de construction d'une école et d'une unité d'accueil.

**Mme Danièle André** répond que dans le cadre de l'AISGE il y a des études en cours. Pour l'école de St-Cergue, si le conseil avait accordé un crédit comme demandé, on aurait déjà avancé dans le projet de construction de l'école. Concernant les unités d'accueil pour les écoliers (UAPE), nous avons une UAPE pour 17 écoliers qui ne peut pas être agrandie et devrait même être limitée à 12. L'autorisation d'exploiter va jusqu'en août 2014 et nous n'avons pas de local.

Si le conseil décide de se passer de l'armée, on peut ouvrir une UAPE dans le Vallon en perdant de grandes rentrées de location de l'armée. Les coûts de l'accueil de jour augmentent constamment.

**M. Pierre-André Scheidegger** souhaite juste se renseigner concernant les passages piétons supprimés dans le village, soit celui de la route de Nyon, près de l'immeuble du Centre et en face de la résidence de la Dôle à la route d'Arzier. Est-ce une question de norme ?

**M. Pierre Graber** précise que les 2 passages piétons cités ont été supprimés sur recommandation du Canton qui veut limiter le nombre de passage piétons dans les localités, avec la création d'un nouveau passage piétons devant le nouvel immeuble Les Hauts de la Côte.

Pour le canton les passages piétons sont dangereux et c'est de la fausse sécurité.

**M. James Alexander** invite les conseillers demain à 20h00 au Vallon pour un concert - théâtre par les enfants des écoles de Genolier, spectacle donné au bénéfice de la fondation Théodora.

**M. Martin Jaussi** fait part du calendrier des manifestations :

25 juin au Vallon :	concert-théâtre des enfants de l'école Genolier
20 juillet - rue de la gare :	Marché artisanal
1 <sup>er</sup> août :	Fête Nationale au Vallon : la municipalité cherche des bénévoles. Les conseillers communaux peuvent s'annoncer auprès Mme Eliane Sottas à l'administration.
16 août :	Fête de la Mi- Eté
5 et 6 septembre au Vallon :	Spectacle des Entractés « Crise et Châtiment »
14 septembre au Vallon :	<b>Nouveau !</b> Journée communale en collaboration avec le Chœur Mixte. Avec une participation de CHF 10. -- pour le repas
27 septembre :	Désalpe

**M. Maurice Greppin** partage une certaine frustration de certaines familles de St-Cergue concernant les promotions : pourquoi n'y a-t-il rien de prévu à St-Cergue ?

**Mme Danièle André** répond que ce n'est pas la commune qui organise les promotions mais ce sont l'école et les enseignants qui ont décidé cette année de ne pas faire les promotions. Par contre il y aura un moment pour prendre congé des enfants qui passent à Genolier, avec la remise d'un cadeau et un goûter est préparé par les élèves de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> à Basse-Ruche. Mais ce ne sont pas des promotions aussi officielles que les années précédentes.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

La Présidente déclare cette séance clôturée à 22h30

Prochain conseil communal mardi 7 octobre 2014 à 20h00.

La Présidente  
  
Mary Gurchard



La secrétaire  
  
Frédérique Vol